

2023-09-28-08 : décision modificative n°1 budget annexe "assainissement DSP"

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Marc-Antoine DRIANCOURT, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON, David GEORGET, Muriel NOIROT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jean-Marie JOURDAN, Florence MARTIN

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Marie-Ange FOUCHEREAU donne pouvoir à Valérie AVENEL, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, David GEORGET donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Michel POMMOT donne pouvoir à Michel THÉPAUT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Estelle BASTARD, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Sébastien DROCHON

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage: 9/10/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230928-2023-09-28-08-BF
Date de réception préfecture : 09/10/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-03-30-24 en date du 30 mars 2023, relative au vote du budget primitif annexe « assainissement DSP » pour l'année 2023 ;

Vu l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

Vu l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'une pollution au cuivre s'est révélée lors des analyses des boues qui a contraint un dépôt au centre technique de la SEDA de Champteussé-sur-Baconne et que certaines interventions ont été décalées de l'année 2022 sur l'année 2023 ;

CONSIDERANT que des dépenses supplémentaires n'ont pas été prévues au budget primitif annexe « assainissement DSP » de l'année 2023 ;

ASSAINISSEMENT DSP							
INVESTISSEMENT				RECETTES			
Nature	Dépenses		TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes		TOTAL BUDGET 2023
	Total budget 2023	DM 1 2023			Total budget 2023	DM 1 2023	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	151 205,28		151 205,28
18 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	140 400,00		140 400,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	85 757,90		85 757,90
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 173,18		91 173,18	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	279 854,80		279 854,80				0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	582 650,00	-40 000,00	542 650,00				0,00
			0,00				0,00
SOUS-TOTAL	1 094 077,98	-40 000,00	1 054 077,98	SOUS-TOTAL	236 963,18	0,00	236 963,18
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	161 815,20		161 815,20				
Mouvement d'ordre							
			0,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	153 930,00	-40 000,00	-113 930,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	300 000,00		300 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 165 000,00		1 165 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		200 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		200 000,00
	1 755 893,18	-40 000,00	1 715 893,18		1 755 893,18	-40 000,00	1 715 893,18
							0,00
Fonctionnement							
Nature	Dépenses		TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes		TOTAL BUDGET 2023
	Total budget 2023	DM 1 2023			Total budget 2023	DM 1 2023	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 701,00	-40 000,00	59 701,00	70 PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE & VENTES DN	368 840,29		368 840,29
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 717,00		22 717,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00		5,00				0,00
66 CHARGES FINANCIERES	49 531,00		49 531,00				0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 700,00		1 700,00				0,00
68 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00				0,00
SOUS-TOTAL	93 654,00	-40 000,00	133 654,00	SOUS-TOTAL	368 840,29		368 840,29
				002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	743 743,71		743 743,71
Mouvement d'ordre							
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	153 930,00	-40 000,00	113 930,00				0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	1 165 000,00		1 165 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S			300 000,00
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00
	1 412 584,00	0,00	1 412 584,00		1 412 584,00	0,00	1 412 584,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

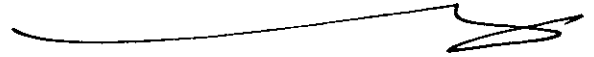
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la décision modificative N°1 au budget annexe « assainissement DSP » telle qu'exposé ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 septembre 2023
au Lion d'Angers,

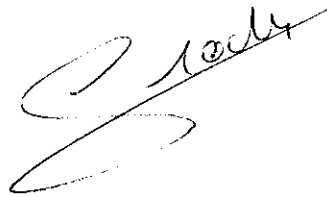
Etienne Glémot



Président

Sébastien Drochon

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230928-2023-09-28-08-BF
Date de réception préfecture : 09/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.